



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection sociale des salariés et retraités IEG

Question écrite n° 35901

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la protection sociale des IEG. Alors que le régime spécial de cette catégorie de professionnels d'électriciens et de gaziers a été établi afin de leur fournir une meilleure couverture de leurs besoins en termes de santé, il est aujourd'hui mis à mal. En effet, au lieu de profiter de la nature excédentaire de la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG) pour améliorer les prestations ou les services de remboursements, le PLFSS 2021 prévoit de ponctionner 181 millions d'euros dans les réserves de la CAMIEG. Aussi, elle souhaite l'alerter sur les conséquences de cette ponction sur les retraités IEG, qui en plus de cela sont affectés par la taxe covid sur leurs contrats complémentaire santé. En conséquence, elle lui demande si des mesures gouvernementales sont prévues pour prendre en compte les demandes des retraités IEG.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35901

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 854

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)